

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2024-12-12-3g*

**L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 12 DECEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Bernard SAUCEROTTE donne procuration à Jordan DARTIER,  
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,  
Jean-Philippe COMPAN donne procuration à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Jacques BOLINCHES,  
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Pascal VIVIANI.*

**Objet : Acquisition amiable parcelle cadastrée section BV n° 410 située 24 Rue du Château d'Eau**

Monsieur Jérôme SAINT BLANCAT est propriétaire de la parcelle cadastrée section BV n° 410 située 24 Rue du Château d'Eau à Vias d'une superficie totale de 79 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est concernée par l'aménagement et la sécurisation de la voirie au droit de l'intersection entre la Rue du Château d'Eau et le Chemin de Coussergues.

Dans ce cadre, la Commune souhaite maîtriser les propriétés situées dans ce secteur.

Par courrier en date du 24 septembre 2024, la Ville de Vias a proposé à Monsieur Jérôme SAINT BLANCAT d'acquérir la parcelle sus référencée au prix de 40 €/m<sup>2</sup> (prix de référence des services fiscaux), soit un prix total de 3160 €.

Par accord écrit en date 26 septembre 2024, Monsieur Jérôme SAINT BLANCAT a émis un avis favorable à cette transaction.

## CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L.3221-1,

VU l'accord sur le prix d'acquisition de 3 160 € de la parcelle cadastrée section BV n° 410 située 24 Rue du Château d'Eau à Vias d'une superficie totale de 79 m<sup>2</sup>,

VU la Commission d'urbanisme en date du 03 décembre 2024,

### DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 3 160,00 € de la parcelle cadastrée section BV n° 410 située 24 Rue du Château d'Eau à Vias d'une superficie totale de 79 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de séance**



A blue circular official stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a blue ink signature.

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



A blue circular official stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a black ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le :

*18/12/2024*

Publié le :

*18/12/2024*